Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 59 (1921)

Heft: 43

Bibliographie

Autor: M.C.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

technique de la cloche; non plus que de la littérature abondante, prose et poésie, inspirée par l'airain sotiore. Les poètes, grands et surtout petits, avant et après Schiller, ont copieusement exploité ce filon. Cela se comprend, car c'est le propre des favoris d'Apollon d'exprimer leur joie et leurs douleurs en y associant la nature des choses. Les voix des cloches sont pieuses, patriotiques, familiales; elles éveillent toujours dans les cœurs de vibrants échos. Chateaubriant a dit : « Tout se trouve dans les rêveries enchantées où nous plonge le bruit de la cloche natale: religion, famille, patrie, et le berceau et la tombe, et le passé et l'avenir ». Oui, tout se trouve dans les échos de la cloche natale; ils charment l'insomnie, apaisent la douleur, évoquent le passé; ils rappellent la Patrie, sans oublier que les gastronomes apprécient la cloche de midi et que les paresseux détestent la cloche du réveil.

Le moyen âge attribuait aux sonneries de cloches beaucoup de vertus, entre autres celles de calmer l'orage, de chasser le démon et les épidémies et de guérir les maux incurables. Aujourd'hui, maintes manifestations de notre existence sont réglées par les cloches, c'est pourquoi ces utiles auxiliaires de notre vie quotidienne, publique et privée, sont devenues nos compagnes indispensables.

Les inscriptions des cloches nous renseignent souvent, dès le XVIIIme siècle surtout, sur les autorités administratives ou ecclésiastiques des paroisses, dont les noms inscrits sur le métal voisinent avec des versets bibliques, des indications historiques ou religieuses sur la communauté, en pays réformés tout au moins. Les cloches antérieures à la Réformation portent des inscriptions latines, liturgiques ou autres.

Depuis 1838, date de la fonte du bourdon, les cinq cloches qui forment la sonnerie de l'Eglise Saint-Etienne sont restées les mêmes. La seule modification qu'elles aient subie est leur harmonisation en 1893. A cette époque, on constata que les cloches étaient mal suspendues et que les battants frappaient défectueusement deux cloches, ce qui aurait pu amener des accidents de personnes et des fêlures, sinon des « briques »! Il fallait dépendre la sonnerie entière, pour réparer les suspensions et rattacher les battants qui portaient à faux. Quelques personnes de Moudon savaient que plusieurs villes et villages du canton de Vaud: Vallorbe, Bottens, Baulmes, entre autres, avaient fait harmoniser leurs sonneries et consultèrent M. Thibaud, accordeur de cloches, sur la possibilité de faire subir cette opération aux cloches de Moudon; la réponse fut que la chose était facile et que la dépense serait réduite de moitié, par le fait que les cloches devaient être dépendues. Un comité recueillit les fonds indispensables, soit 800 francs.

Quoique discordante, la sonnerie de Moudon n'était pas désagréable, parce que formée de tons graves et que les notes émises par les cloches supportent mieux les dissonnances que celles produites par un instrument de musique. Les notes que donnait cette sonnerie avant 1893 étaient:

La bémol, un peu haut, un quart de ton en dessous du la, émis par le bourdon. Le ré, exact, par la 2me cloche. Le fa, à peu près juste, ½ de ton au-dessus, par la 3me cloche. Fa dièze, à peu près, par la 4me cloche. La bémol, juste, à peu près l'octave du bourdon, par la 5me cloche.

Il s'agissait d'accorder ce désaccord sur le bourdon (la bémol) qui ne pouvait être déplacé vu son poids. Il fallait donc abaisser le ré de la 2me en ré bémol, le fa de la 3me en mi bémol, et le fa dièze de la 4me en fa. Ces notes, choisies dans la gamme de ré bémol majeur, permettaient l'accord parfait: ré bémol, fa, la bémol.

On peut, en augmentant la capacité du vase d'une cloche, en abaisser le ton, et on peut l'élever en raccourcissant la cloche. Mais ces deux opérations sont limitées et l'on ne peut guère changer le ton d'une cloche de plus de trois quarts de ton.

L'accordage des cloches est une opération délicate, techniquement et musicalement. La cloche à accorder doit être fixée horizontalement par ses anses à une grande roue tournant verticalement; la cloche tourne lentement, présentant la parte intérieure de la circonférence de son bord au burin, lequel mord peu à peu le métal, évidant la cloche s'il s'agit d'abaisser

le ton ou la raccourcissant s'il s'git d'élever le ton. L'airain, sous le tranchant du burin, tombe en fine limaille. La cloche vibre continuellement pendant l'opératión, ce qui permet de constatre par le diapason le moment où la cloche a acquis le ton désiré et d'arrêter le burinage.

Les cloches, confiées à M. Thibaud, furent descendues et acheminées aux Ateliers de constructions mécaniques de Vevey, aux fins d'être burinées.

(A suivre.) Dr R. MEYLAN.

QUESTION DE DISTANCE. — Un tailleur faisait son tir militaire. Il manquait à chaque coup la cible. Un officier l'interpelle:

- Mais comment se fait-il que vous ne tiriez pas noieux que ça? Pourtant, dans votre métier, il vous faut bien viser pour introduire le fil dans le trou de l'aiguille.
- D'accord, mon capitaine, mais je ne couds jamais à 300 mètres.



APRÈS VENDANGES



E Journal d'Yverdon relève, dans une description de la Fête des Vignerons de 1819, le passage suivant :

« Dans tous les pays de vignoble, l'époque de la vendange est marquée par des réjouissances. L'automne est la saison du plaisir pour les agriculteurs. La culture de la vigne est cependant sujette à bien des contre-temps. Le gel, les pluies continuelles, la grêle menacent alternativement et chaque année de ravir au vigneron tout ou partie de ses récoltes et de le frustrer en un instant, des fruits d'un travail pénible et soutenu. L'époque où, après avoir échappé à ce triple fléau, il peut recueillir le fruit de ses peines doit naturellement éveiller chez lui un sentiment de satisfaction qui se manifeste par des fêtes, des danses et des repas. Cette époque est encore celle où le plus grand nombre de mariages se concluent, puisqu'après avoir reçu le prix de ses travaux, le vigneron peut doter ses enfants. »

« A cette époque heureuse d'il y a un siècle, ajoute notre confrère, nos ancêtres ne connaissaient pas encore le phylloxéra, ni le mildiou, ni l'oïdium et ils se plaignaient déjà des difficultés de la culture de la vigne. Que diraient-ils maintenant ? On ne peut qu'admirer ia ténacité et l'endurance de nos vignerons qui, malgré tous les déboires, ne se laissent pas décourager et, malgré tout, ont encore confiance dans l'avenir. Quant aux mariages, nous doutons fort qu'il s'en conclue aujourd'hui encore plus après les vendanges qu'à toute autre époque de l'année.

» La citation ci-dessus est extraite d'un ouvrage certainement rare, intitulé: Description de la Fête des vignerons, célébrée à Vevey le 5 août 1819, propriété de M. Samuel Massonnet, à Gressy. »

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire historique du Parler Neuchâtelois et Suisse Romand, par W. Pierrehumbert, instituteur. — Neuchâtel, Attinger Frères, éditeurs.

Les deux feuillets qui terminent le premier fascicule de cet ouvrage viennent de paraître au grand plaisir des amis de nos patois et du parler romand.

En lisant ces fascicules, on est frappé par le nombre et l'intérêt des documents qui y sont amoncelés.

Les savants y puiseront des renseignements philologiques précieux; les amateurs de nos savoureux idiômes vaudois et neuchâtelois y feront des trouvailles imprévues, expressions amusantes, et les amis du pittoresque liront d'un trait ces colonnés avéc un intérêt croissant et les reliront.

En parcourant ces pages, nous nous amusions à relever les nombreux termes, utiles chez nous, pour désigner une dame qui cause beaucoup; voyez plutôt: batollhe, battioret, barjaque, tabousse, tapette, caquerelle, mênamor, etc., etc. L'article ban donne

des détails intéressants sur : la mise à ban, les bans de vendanges, les bans de forêts, les bans de chasse, le ban sur le bétail et... les bans (fédéraux, cantonaux, etc.) en forme d'applaudissements.

Le cadre de notre modeste journal ne nous permet pas de faire des emprunts an Dictionnaire historique pour les soumettre à nos lecteurs. Ceux-ci s'en consoleront en souscrivant à l'ouvrage à la librairie Attinger Frères, à Neuchâtel. Mérine.

UN SOUPÇON. — Une bonne vieille demoiselle, sentant sa fin prochaine, voulut aller elle-même choisir son cercueil. Drôle d'idée! Après tout, c'est une originalité comme une autre.

Elle se décide pour un cercueil en palissandre, avec poignées d'argent et pieds de biche. On doit être bien, là-dedans!

- Alors, demande-t-elle, vous le capitonnerez, n'est-ce pas, et vous mettrez une dentelle sur le pourtour?
- Certainement, madem... madame. Pour une dame, nous les capitonnons en satin bleu, et pour une demoiselle, en satin blanc.
- Ah! c'est très bien; alors, vous le capitonnerez en satin blanc. Puis vous voudrez bien le garder jusqu'à ce qu'on vous prie de l'apporter. La personne chargée de ce soin vous règlera sur le champ.

— Parfaitement, mademoiselle, c'est convenu. La cliente sort, s'éloigne quelque peu, puis, revenant sur ses pas:

— Pardon, monsieur, j'ai réfléchi, mettez aussi un peu de satin bleu. Oh! un soupçon.

M. C.

QUELQUES EXTRAITS

«Il faut absolument lutter contre la fantaisie, le mauvais goût, le costume d'opérette de certaines Vaudoises qui croient bien faire en apportant quelques variantes à leur costume.» (sic.)

(Feuille d'Avis de Montreux du 10 mai 1920).

« Les Vaudoises de l'Association ne l'ornent pas, leur costume austère, ne désirent pas le rajeunir ou le modifier. On ne crée pas un costume, on le reconstitue, et la simplicité est encore ce qu'on a trouvé de mieux dans tous les domaines.» (sic.)

(Conteur Vaudois du 11 juin 1921.)

« Ceux qui craignaient de voir le costume vaudois se figer et s'uniformiser peuvent être pleinement rassurés. Le concours de costumes de Gryon a prouvé qu'il continuera d'évoluer, que chacune y accuse sa personnalité et ses goûts et qu'on peut s'y avérer aussi coquette que dans une toilette moderne. » (re-

(Gazette de Lausanne du 29 septembre 1921.)

Sans commentaire!

NOS DAMES AU SCRUTIN

Genève, le 17 octobre 1921.

Mon cher Conteur,

Lorsque nous est arrivé ici ton dernier numéro, samedi 15 courant, à 17 heures, la « Clémence » envoyait, du haut du beffroi de St-Pierre, ses sons graves et sonores à travers l'azur de la République et Canton de Genève, appelant non les fidèles au culte, mais au scrutin les citoyens genevois et confédérés qui avaient à se prononcer sur l'importante question d'accorder le suffrage universel à la plus attrayante et plus charmante partie de notre population.

Déjà, depuis quelques semaines, étaient affichés les tableaux électoraux, «placés sous la sauvegarde des citoyens ». Chacun s'arrêtait volontiers quelques minutes pour les consulter, heureux de revoir son nom lui prouvant qu'il est encore du nombre des vivants ou qu'il n'est pas privé de ses droits de citoyen!

On entend, devant ces tableaux, des réflexions amusantes, d'autres amères. Les grinchus constatent qu'ils n'ont pas rajeuni, la date inexorable de leur venue au monde le leur dit, ou bien que X ou Z s'est fait Genevois, sans les prévenir; les gosses grimpent sur le mur ou sur les épaules d'un camarade pour savoir l'âge du «vieux» (régent):